

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-133

Travaux de coulage de fondations rue de la Valleuse à Caudebec en Caux – Rives -en-Seine

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code de la Route,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 27 septembre 2022 de Monsieur Lefebvre pour le compte de Monsieur Nicolas FOLOPPE afin de procéder à des travaux de coulage de fondations au droit de la propriété rue de la Valleuse à Caudebec en Caux – Rives -en-Seine.

Considérant que :

- Pendant le déroulement des travaux de coulage de fondation rue de la Valleuse à Caudebec en Caux – Rive-en-Seine, il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité publique des usagers, des riverains et des personnes œuvrant sur le chantier.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le mardi 4 octobre 2022, pour une durée de 2 à 3 heures, la rue de la Valleuse sera barrée et une déviation par la rue de la Forêt sera mise en place,

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place par Monsieur Nicolas FOLOPPE de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er}.

L'information des riverains sera à la charge de Monsieur Nicolas FOLOPPE.

A l'issue du chantier, Monsieur Nicolas FOLOPPE est tenu de remettre la voirie en l'état.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution :

- Madame la lieutenant, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Messieurs les Gardes -Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Monsieur Jean LEFEBVRE et Monsieur Nicolas FOLOPPE.

Fait à Rives-en-seine, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton

Bg.